

Avis technique

Recyclabilité d'une boîte et d'un élément de calage



DESCRIPTION DE L' EMBALLAGE	GENERALITES	
	Demandeur	Knoll Packaging
	Date de la demande	18/12/2019
	Dénomination	Box for 30ml cosmetic bottle with mat cellulosic film
	Marché	Cosmétique
	Type de produit emballé	Bouteille de parfum
	DESCRIPTION DE L' EMBALLAGE	
	Forme	Boîte et élément de calage
	Contenance	130 ml (pour une bouteille de 30 ml)
	Masse vide	48 g
	ELEMENTS CONSTITUANTS	
	Corps de l'emballage	Papier-Carton (N.B. : 18,6% des fibres de cellulose proviennent de bagasse) et plastique (plastique à base de cellulose)
	Système de fermeture	-
	Type d'encre/ vernis	Emballage non imprimé
	Type de colle	Colle à base d'eau
	COMPOSITION DU CORPS DE L' EMBALLAGE (ELEMENT SEPARABLE NON FIBREUX EXCLUS)¹	
	Papier-carton	95%
	Plastiques	5 %
	Aluminium	0 %
	Acier	0 %
Autre	0%	
→ Matériau majoritaire : papier carton		
AVIS REFERENTS		
AT 59, AR 60		

PREREQUIS

- Le corps de l'emballage est constitué de plus de 50% (en poids) de papier-carton : cet emballage relève donc de la filière de recyclage « Emballage papier-carton ».

ÉVALUATION DES IMPACTS

¹ Le calcul de la part de papier-carton dans le corps de l'emballage est basé sur le poids des cinq matériaux d'emballage de référence (papier-carton, plastique, aluminium, acier, verre).

CARACTERISTIQUES EVALUEES LORS DU RECYCLAGE	CORPS DE L'EMBALLAGE		
RENDEMENT FIBREUX	Fort		
MATIERES DISSOUTES ET COLLOÏDALES	Vernis	Encre	Colle
	-	-	Ø
ÉNERGIE DE PULPAGE	-		

* en condition minimale d'utilisation ** incluant humidité naturelle et liquide résiduel

⚠ Attention Ø Pas d'impact ⚙ En cours d'étude ➤ **Impact environnemental**

CONCLUSIONS DU CEREC

L'emballage se désintègre facilement dans les conditions industrielles de pulpage. L'étape de classage génère des rejets formés principalement de petits morceaux de film plastique qui seront éliminés par hydrocyclonage. La pâte classée peut être utilisée pour la fabrication de papier sur machine industrielle.

Le CEREC émet un avis favorable quant à la recyclabilité de cet emballage au sein de la catégorie 5.02A par référence à la Norme EN 643 regroupant les emballages en papier-carton non complexés relevant du circuit municipal.

Une attestation de recyclabilité peut être délivrée sans réserve pour l'emballage selon l'EN 13430 « exigences relatives aux emballages valorisables par recyclage matière ».

RECOMMANDATIONS DU CEREC

ECO-CONCEPTION : PISTES D'AMELIORATION DE L'EMBALLAGE

A fonctionnalité équivalente, le CEREC recommande de limiter la teneur en matériau plastique pour augmenter la part papier-carton de l'emballage. En effet, en dépit de sa large élimination, le plastique est à l'origine d'une baisse de rendement de recyclage et d'une augmentation des rejets pour l'industrie papetière.

ECO-CONCEPTION : RECOMMANDATIONS DANS LE CADRE DE TRANSFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Cet avis ne vaut que pour l'emballage non imprimé tel que soumis au CEREC.

Dans l'hypothèse où l'emballage ferait l'objet de transformations supplémentaires, le CEREC recommande :

- D'utiliser des encres sans dégorgeement afin de limiter les turbidités dans les eaux de process ;
- D'éviter l'utilisation d'adjuvants contenant des huiles minérales, en particulier d'encre à base d'huiles minérales afin de prévenir la contamination de la boucle du recyclage emballages par ces substances, ou à défaut d'utiliser des huiles minérales « food grade » ;
- D'éviter l'utilisation d'une couleur vive afin de ne pas colorer les fibres de cellulose lors du recyclage et saturer les eaux de process.

CONSIGNES DE TRI

Le CEREC préconise l'ajout du pictogramme « Triman » recommandant de placer la boîte et l'élément de calage dans le bac de collecte sélective.

VALIDATION



David CHAUVEAU



Christian PICARD